



Bulletin de Liaison du Groupe de Généalogie de l'ARCEA Saclay N° 72

Réunion du mardi 16 décembre 2019

Exposé de Michel STELLY

Gabelous et contrebandiers dans les Vosges.

Les gabelous ce sont les employés des Fermes du Roi chargés de veiller, avant la Révolution, à la collecte de l'impôt sur le sel et à réprimer la contrebande sur cet élément indispensable à la cuisine, à la conservation des aliments et à l'alimentation du bétail. En fait les gabelous ne s'occupaient pas que du sel mais aussi à tous les matériaux sur lesquels on pouvait faire payer une taxe : tabac, métaux, boissons, tissus, animaux...

L'affermage était un mode de recouvrement des impôts. Par un contrat le roi concédait à des particuliers (les Fermiers généraux), pour une durée limitée, le droit de recouvrer des impôts et d'en conserver le produit, moyennant le versement d'une somme d'argent, appelé prix du bail.

Que sait-on des gabelous? Ils avaient bien sûr mauvaise réputation et c'est connu bien avant la rédaction des cahiers de doléance. Mais étaient-ils rejetés comme l'a écrit un auteur vosgien : « Par mesure de précaution, ces fonctionnaires étaient **recrutés au loin ; aucun ne porte un nom du pays, ni même de la région. Vivant à l'écart, ils devaient être très mal vus de la population. Les gens du lieu ne sont jamais parrain ou marraine de leurs enfants**, pas plus qu'eux-mêmes ne figurent comme témoins ou déclarants dans d'autres actes de l'état-civil (sic) que ceux qui les intéressent ou intéressent leurs collègues. » ?

Il est très difficile d'en avoir une connaissance précise car si l'on connaît l'histoire des Fermes, des Fermiers généraux et des hauts responsables de l'institution, on n'a presque rien le personnel, les carrières, les relations avec la population (sauf en cas de rixe) car pratiquement tous les dossiers ont disparu.

C'est en s'appuyant sur les registres paroissiaux de villages situés dans la haute vallée dans les Vosges que Michel STELLY a tenté de répondre à ces questions qui l'intéressaient car un de ses ancêtres y avait été gabelou.

Avant la Révolution il existait dans cette région une frontière douanière entre le duché de Lorraine et ses voisins l'Alsace, la Franche-Comté, la Principauté de Salm et les terres des Trois-Evêchés. Tous ces lieux étaient considérés comme des provinces « à l'instar de l'étrangers » et des taxes devaient être payées lors des passages de frontières. Le fait que le sel était vendu moins cher en Alsace qu'en Lorraine (d'où il provenait !) et que le tabac était librement vendu en Alsace et soumis à une imposition en Lorraine ne pouvait qu'entraîner de la contrebande.

Le dépouillement des registres paroissiaux sur lesquels étaient indiqués les baptêmes, mariages et sépultures a permis de localiser les postes tout au long de la frontière, d'identifier un nombre important d'employés de différents niveaux et de connaître leur origine (le plus souvent lorraine et même parfois du village où ils étaient affectés pour les employés de base, plus lointaine pour les chefs), de préciser leurs carrières de simple employé à capitaine-général (pour certains bien sûr !), de suivre leurs différentes affectations. Les relations non professionnelles avec les habitants ont abouti à quelques mariages (dont un

ancêtre de l'orateur) et au choix de parrains et marraines issus de la population locale ce qui infirme les dires de l'auteur cité.



Plaque de Douanier durant la Révolution : Rectangle avec l'œil rayonnant, symbole douanier de la surveillance et inscription « Douanne Nationale »

© Musée national des douanes, France

Par ailleurs le dépouillement des registres d'écrou de la prison de la principale ville de la région, Saint-Dié-des-Vosges, a permis d'identifier un certain nombre de contrebandiers (généralement locaux) arrêtés par les gabelous. Ces contrebandiers ont été pris avec des charges plus ou moins importantes de sel ou de tabac allant de quelques livres à plusieurs dizaines ce qui impliquait la réunion de plusieurs personnes. Les durées d'emprisonnement allaient de quelques jours (si l'amende pouvait être payée) à une année et même plus pour ceux dirigés vers Nancy où ils pouvaient être condamnés aux galères.

La Révolution a éliminé ces frontières intérieures ce qui a entraîné une forte diminution du nombre de douaniers. Certains employés ont pris leur retraite (instituée dès 1768), d'autres plus jeunes ont occupé un nouvel emploi. Enfin quelques-uns ont poursuivi leur carrière dans la nouvelle administration des douanes.

Ces recherches ont fait l'objet d'une conférence lors des 21^{ème} Journées d'Etudes Vosgiennes en octobre 2019 et seront publiées en 2020 par la Fédération des Sociétés Savantes des Vosges.